

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 24 JUIN 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-quatre juin à vingt heures, le conseil municipal de Beautheil-Saints légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M.JACOTIN.

### Etaient présents :

M.JACOTIN Bernard  
M. HUBERT Joël  
Mme BOSCHER Christine  
M.LALLEMENT Thierry  
M.MOULY Fabrice  
M.TRANZEAT Jacques

M. FAHY Philippe  
Mme LEGRAND Marie-Claude  
Mme CHAMOUARD Christiane  
Mme BOUSCAILLOU Diane  
M.TEILLARD Stéphane  
M.DOUX Thierry

Mme PAILLARD Virginie  
M.CHAPPUIS Jacques  
M.THIBAUT Pascal  
Mme JUBERT Nicole  
M.VAN HOUTTE Christian  
M.DOLEAC Norbert

### Absents excusés:

M. TURBANT Etienne  
Mme LEFEVRE Françoise

Mme CREPIN Isabelle  
M.PERRIN Jean-François

Mme COULLEBAUD Martine  
M.THOMAS Paul

### Absents :

M.GRENIER Jacky  
Mme DESPRES Murielle

M. THIEBAUT Patrice  
M.MAURY Arnaud

M.TROUILLARD Sylvain  
M.EARD Jean-Michel

M.PERRIN donne pouvoir à M.DOUX

Mme CREPIN donne pouvoir à Mme BOUSCAILLOU

M.THOMAS donne pouvoir à M.LALLEMENT

M.TURBANT donne pouvoir à M.HUBERT

Secrétaire de séance : Mme BOSCHER Christine

### ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 27 MAI 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 27 mai 2019.

Dans les questions diverses, le point sur Mémillon le Tertre est complété : en plus de la mise en place d'un sens unique, « la réalisation de deux ralentisseurs » est ajoutée.

### BLASON DE LA COMMUNE D2019/072

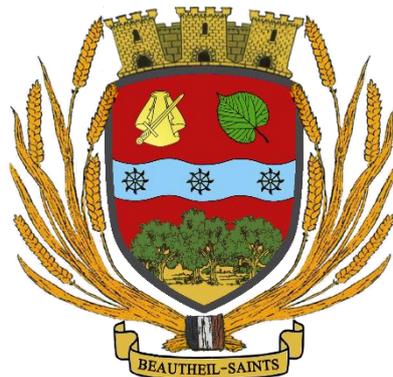
M.Doleac présente le nouveau projet de blason qui prend en compte les observations recensées lors du dernier conseil.

Mme Boscher formule une remarque à propos du descriptif qui, pour décrire la feuille de tilleul, fait référence à Beautheil uniquement alors qu'il conviendrait de ne pas différencier les deux anciennes communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Approuve** le blason proposé et décrit comme suit :

- Le fond rouge est la couleur de la Brie
- L'ondulation bleue symbolise la rivière
- Les trois roues représentent les moulins à eau,
- La brie boisée est représentée en bas,
- Le manteau et l'épée sont les symboles de Saint Martin et le nom des églises,
- La feuille de tilleul représente la commune,
- Les épis de blé honorent l'agriculture.



**Dit** qu'il sera utilisé sur l'ensemble des supports de communication de la commune.

**ALIGNEMENT A PRESSOUCY - DETERMINATION DU PRIX  
D2019/073**

Vu la délibération 2017-09/03 du 29 septembre 2017 du conseil municipal de Beauthuil autorisant la cession et le classement d'une partie de la parcelle E881 dans le domaine public communal,

Considérant la division de la parcelle E881 et la création des parcelles E952 et E953,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Fixe** le prix d'achat de la parcelle cadastrée E953, à Pressoucy,

**Décide** l'incorporation de la parcelle E953 dans le domaine public communal,

**Désigne** maître Stéphane GRAELING, notaire à Coulommiers pour rédiger et enregistrer l'acte,

**Dit** que les frais de notaire seront à la charge de la commune,

**Autorise** le maire à signer l'acte d'achat et tous les documents d'y rapportant.

**NOM DES ECOLES**

Monsieur le maire indique que les directeurs des écoles de BEAUTHEIL-SAINTS ont proposé plusieurs noms pour leurs établissements respectifs.

Compte tenu des différentes remarques soulevées lors des discussions, tant à propos de la procédure de choix que des appellations proposées (notamment pour l'école de Saints) Monsieur le maire décide que le sujet sera soumis au conseil pour vote ultérieurement.

**CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE  
D2019/074**

Monsieur Mouly, adjoint délégué aux affaires scolaires explique que la rentrée 2019 va être marquée par l'application de la réforme rendant l'instruction obligatoire dès 3 ans.

Cette nouvelle disposition oblige à anticiper une hausse d'effectifs à la cantine de Saints qui accueille les petites sections.

C'est pourquoi il est proposé au conseil de créer un nouveau poste d'agent de restauration scolaire.

*Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,*

*Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'adjoint technique pour exercer les fonctions d'agent de restauration scolaire pour répondre à l'augmentation des effectifs,*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Décide** de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps non complet d'agent de restauration scolaire au grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à raison de 5 heures hebdomadaires annualisées,

**Dit** que cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

**Dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet,

**Dit** que la création de cet emploi sera effective à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019 et après l'accomplissement des formalités de publicité.

<b>CONTRAT D'APPRENTISSAGE POUR LA RENTREE 2019 D2019/075</b>
---

*Vu le Code général des collectivités territoriales,*

*Vu la Loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,*

*Vu le Décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public,*

*Vu le Décret n°93-162 du 2 février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,*

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

**Décide** le recours au contrat d'apprentissage,

**Décide** de conclure dès la rentrée scolaire 2019/2020, 1 contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de poste	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Restauration scolaire /écoles	1	CAPa SAPVER	2 ans

**Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal,

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

**DOSSIER DE VIDEO PROTECTION  
DEMANDE D'AUTORISATION ET DE SUBVENTIONS  
D2019/076**

Messieurs Lallement et Hubert présentent les projets de vidéo protection qui prévoient la pose de 20 caméras (9 sur Beautheil et 11 Sur Saints)

Sites de Beautheil

- 1 école rue de la mairie
- 2 contexte église rue de l'abbaye
- 2' vpi de l'église rue de l'abbaye
- 3 contexte rue de la mairie
- 4 vpi rue de la mairie
- 5 vpi intersection rue de la hémerie / rue de la planchette
- 6 vpi intersection rue de la hémerie/rue de la planchette
- 7 contexte intersection rue de la hémérie / rue de la planchette
- 8 contexte 4 objectifs rue de la mairie

Sites de Saints

- 1 la guêpière caméra vpi
- 1' la guêpière caméra contexte
- 2 rue melmez vpi
- 2 rue melmez contexte
- 3 les bordes vpi 5
- 3' les bordes contexte
- 4 rue de Verdun vpi
- 4' rue de Verdun vpi8
- 4" rue de Verdun contexte
- 5 grande rue vpi
- 5' grande rue vpi

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**Autorise** le maire à déposer les demandes d'autorisation pour la pose de ces dispositifs de vidéo protection,

**Autorise** le maire à solliciter les subventions permettant la réalisation des travaux,

**Dit** que les travaux ne seront réalisés qu'à la condition d'obtenir les financements,

**Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

**ENCAISSEMENT DE CHEQUES  
D2019/077**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Autorise** l'encaissement de chèques relatifs à :

- La participation d'une entreprise au bulletin municipal
- Un remboursement consécutif à un sinistre

## QUESTIONS DIVERSES

Assainissement Mémillon-Le Tertre : Une réunion s'est tenue sur le site pour dresser la liste des problèmes à régler. Il s'agit principalement de remblais et de mise en place de maçonneries pour permettre l'écoulement des eaux.

Les travaux en domaine privé ainsi que ceux de création de la station d'épuration interviendront fin 2019 début 2020.

Des restrictions de circulation devront être appliquées pour permettre la réalisation des travaux.

Écoles : la fête des écoles a eu lieu le 15 juin et a réuni beaucoup de monde sous le soleil.

Une matinée nature a été organisée par les parents d'élèves à Beauthuil pour ramasser les déchets et a réuni beaucoup de familles.

L'opération « classique en chanson » à laquelle ont participé les élèves de Beauthuil a été beaucoup appréciée des enfants et accompagnants.

M.Mouly remercie Mesdames Chamouard et Legrand pour leur aide lors du service à la cantine ainsi que M.Lallement pour sa collaboration dans le cadre des travaux d'extension de l'école.

L'inauguration des travaux d'extension de l'école de Beauthuil se tiendra le samedi 29 juin 2019.

6 juillet : la retraite aux flambeaux et le feu d'artifices se tiendront à Saints, les conseillers présents seront sollicités pour encadrer le défilé.

Aménagement de la bibliothèque à Saints et des locaux de la mairie : les travaux d'aménagement des bureaux touchent à leur fin, la voie d'accès à la bibliothèque est en cours de finition pour permettre une installation dans les locaux prochainement.

Panneaux lumineux : les fourreaux ont été tirés, la mise en place des panneaux devrait suivre après avoir réglé paramétré les équipements.

RD112 : l'agence routière départementale va procéder à la réalisation d'un enduit superficiel sur la RD112 entre le 15 juillet et le 2 août 2019 avec mise en place d'une déviation pendant la durée des travaux.

Câbles téléphoniques : plusieurs vols de câbles ont eu lieu sur la commune privant de nombreux foyers de téléphone et de connexion internet. Ce type de vols touche l'ensemble du département.

Site internet : Il est opérationnel, les pages de la commune sont accessibles à l'adresse [www.beautheil-saints.fr](http://www.beautheil-saints.fr). Monsieur Teillard indique que la date de renouvellement de l'hébergement et du nom de domaine de l'ancien site de Beauthuil approche. Il propose d'arrêter l'hébergement du site mais de conserver le nom de domaine pendant au moins 3 ans, ce qui permet de poursuivre la redirection vers la page de la commune nouvelle.

Communauté d'agglomération : le conseil communautaire a validé le projet de fusion avec des communes du pays créçois, la procédure administrative se poursuit pour une mise en œuvre au 01/01/2020.

### Questions des conseillers :

Mme Legrand demande s'il serait possible d'envisager la construction d'une maison des jeunes à côté de la maison des associations. Monsieur le maire lui répond que ce genre de projet n'est pas envisageable en fin de mandat.

Mme Paillard souhaite connaître les projets pour la maison appartenant à la commune et précédemment louée sur Beauthel. Une fois les clés récupérées, il sera possible de remettre en état les lieux pour les proposer à nouveau à la location, en souscrivant une assurance pour prémunir la commune contre les impayés.

M.Thibault s'interroge sur les panneaux d'entrée de village « BEAUTHEIL-SAINTS » et sur la possibilité d'y ajouter le nom de la commune d'origine afin de faciliter notamment les recherches pour les GPS. M.Jacotin considère que la mise à jour du nom de la commune nouvelle va se faire progressivement et qu'il n'y a pas lieu d'ajouter le nom des communes historiques sur les panneaux.

M.Thibault informe le conseil de l'organisation vendredi 28 juin d'une soirée « cinéma en plein air » par l'association « familles rurales », il demande si cette opération pourrait à l'avenir se déplacer sur le territoire de Saints. Monsieur Jacotin répond que c'est à l'association organisatrice d'en décider. Compte tenu du succès de cette manifestation, il faudra sans doute affiner le dispositif de sécurité à l'avenir.

M.Van Houtte revient sur les problèmes de vitesse sur l'ensemble du territoire de Beauthel et demande si la mise en place de ralentisseurs pourrait être envisagée notamment à Villers, les Parichets, la touche...

M.Doux souhaite que le terrain de boules soit entretenu à l'aide du brûleur thermique : de nombreuses pousses l'encombrent actuellement. Concernant le filet de tennis, il semble que le câble n'ait pas été volé mais endommagé, et il serait sans doute possible de le réparer.

La séance est levée à 22h30